



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DCPAJI\_2023\_0384

## MUba Eugène Leroy

Prix de Vente Produits Boutique  
L.L. Boilly « 35 têtes d'expression »

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 déléguant au maire le pouvoir de fixer les tarifs des produits boutiques du musée et espaces muséaux de la ville de Tourcoing, dont notamment les livres, revues, catalogues et DVD, auprès des visiteurs, des acteurs culturels et institutionnels,

Vu la décision en date du 15 juillet 2010, portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des entrées et des produits mis en vente au MUba Eugène Leroy lors des expositions et collections permanentes,

Vu l'arrêté municipal en date du 2 juin 2023 portant nomination de Mélanie LERAT, régisseur intérimaire et Claire FOUQUET, Nathalie DELBARRE et Nohra DAOUD, mandataires suppléants,

Considérant la mise en vente de plusieurs produits dans la boutique du musée avec la représentation du tableau de Louis-Léopold Boilly « 35 têtes d'expression »,

## DECIDONS

Article 1 : Les différents objets, avec le visuel du tableau de L.L. Boilly « 35 têtes d'expression », seront mis en vente au prix de :

- crayon de bois avec gomme : 3,00 € TTC (trois euros)
- stylo : 4,00 € TTC (quatre euros)
- Stylo 4 couleurs : 6,00 € TTC (six euros)
- Magnet 80 X 54 mm : 4,00 € TTC (quatre euros)
- Carnet A5 – 80 pages : 8,00 € TTC (huit euros)

Les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de la commune.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le mercredi 6 décembre 2023



Doriane BECUE,  
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : **07 DEC. 2023**  
Publié sur le site de la Ville le : **07 DEC. 2023**



